

PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL VAE

Objectif	A l'issue de la prestation, le candidat sera capable de valoriser tant à l'écrit (livret 2) qu'à l'oral (entretien avec le jury) son expérience professionnelle en vue de l'obtention totale ou partielle d'un titre, certificat ou diplôme professionnel
Compétences, capacités à acquérir ou à développer	<p>Savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exprimer ses motivations à l'écrit et à l'oral ; ▪ S'approprier le référentiel professionnel du diplôme visé ; ▪ Reconnaître, valoriser et évaluer son parcours antérieur et ses acquis ; ▪ Décrire des situations de travail ou des missions ; ▪ Repérer et analyser des compétences professionnelles et personnelles ; ▪ Formaliser ses compétences à l'écrit ; ▪ Se présenter devant le jury.
Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout type de public, ▪ Salarié du secteur public ou privé ▪ Demandeur d'emploi, ▪ Travailleur indépendant.
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute personne ayant exercé une activité professionnelle peut, sous conditions, bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ▪ Vous devez pouvoir justifier d'au moins 1 an d'expérience à temps complet soit 1607 heures (continu ou non) : <ul style="list-style-type: none"> - d'activité professionnelle salariée ou non, - de bénévolat ou de volontariat, - d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau, - de responsabilités syndicales, - de mandat électoral local ou d'une fonction électorale locale, - de participation à des activités d'économie solidaire - un demandeur d'emploi, indemnisé ou non indemnisé, peut également en bénéficier sous certaines conditions. ▪ L'expérience doit être en rapport avec la certification visée. ▪ La durée des activités réalisées en formation initiale ou continue doit représenter moins de la moitié des activités prises en compte.
Modalité de Positionnement	Analyse de la demande
Modalités pédagogiques et supports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretiens individuels pour aider le candidat à : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser sa pratique professionnelle ▪ formaliser son expérience et ses compétences <ul style="list-style-type: none"> ▪ constituer son dossier de validation à l'aide de travaux écrits en inter séance et retravaillés avec l'accompagnateur à l'entretien suivant ▪ Atelier méthodologique pour un entraînement à la présentation devant le jury. ▪ Outils numériques
Lieu de la formation	A distance ou sur site accessible PMR et handicapé 16 rue Ampère 95 300 Pontoise tél. : 06 22 94 26 89 – 01 34 22 10 57

Durée de l'accompagnement	L'accompagnement à la VAE avec CT Conseil se déroule en : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 19 heures d'entretiens en face et face et en groupe. (Hors entretien préliminaire) ➤ 4 heures de relecture et corrections ➤ 1 heure post-jury Répartis sur une amplitude de 9 mois.
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Bureau, paperboard - Ordinateur, imprimante, internet, téléphone
Intervenants pour l'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> - Consultante : Nathalie Bournat / nbournat@gmail.com - Référent administratif et Handicap : Caroline Crepy / caroline.crepy@neuf.fr 06-22-94-26-89
Formalisation de l'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> - Certificat de réalisation - Document d'évaluation à chaud mesurant la satisfaction du candidat - Feuille de présences signées
Délais d'accès	<ul style="list-style-type: none"> - En moyenne 10 jours ouvrés avant le début de la formation sous condition de la validation de la prise en charge (durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation).
Modalité	<ul style="list-style-type: none"> - En présentiel et/ou en distanciel.
Tarifs	<ul style="list-style-type: none"> - 2 000 € TTC, selon le niveau du diplôme visé
Financement de la VAE et modalités de prise en charge	<ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement à la VAE peut être financé par le compte personnel de formation. Vous pouvez obtenir une aide financière notamment auprès de votre employeur, d'un opérateur de compétences (OPCO) ou du conseil régional.

Portail de la validation des acquis de l'expérience <http://www.vae.gouv.fr/>

CT conseil

Caroline CREPY THEVENET

16 rue Ampère 95 300 Pontoise Tel : 06 22 94 26 89 – 01 34 22 10 57

SIRET 47987408300021

NOTRE CHARTE QUALITE

NOTRE CHARTE QUALITE S'INSCRIT DANS LE RESPECT DU CODE DU TRAVAIL ET VISE A FORMALISER LE CADRE DE NOTRE DEMARCHE QUALITATIVE.

- Accompagner le bénéficiaire dans l'élaboration d'un ou de plusieurs projets professionnels personnalisés définissant des stratégies d'action avec les axes de progrès correspondants.
- Etablir avec le bénéficiaire une relation qui lui permette d'être l'acteur volontaire et responsable de son accompagnement et formaliser cette relation dans le cadre d'une convention règlementaire.
- Organiser une première rencontre avec le consultant expérimenté qui conduira son accompagnement.
- Garantir la stricte confidentialité de la démarche et des informations recueillies tout au long du processus.
- Informer la personne de façon claire et précise sur le centre de formation, le déroulement de l'accompagnement, les méthodes et les outils utilisés.
- L'aider à préciser ses motivations, ses attentes et vérifier avec le candidat l'opportunité de la démarche.
- Mettre en œuvre des méthodes et des outils adaptés aux objectifs du candidat et assurer un nombre suffisant d'heures d'entretien en face à face.
- L'aider à identifier ses acquis et ses caractéristiques personnels et professionnels en prenant en compte du référentiel.
- Faciliter sa rédaction de son livret de validation.
- Evaluer avec le candidat la qualité de notre prestation.
- Nous entourer de conseillers expérimentés au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en nous appuyant, le cas échéant, sur un réseau de conseillers externes.
- Faciliter la formation et l'information de notre équipe afin de lui permettre de progresser dans la qualité des prestations fournies.

NOTRE CODE DE DEONTOLOGIE

Ce code pose des repères éthiques pour nos consultants chargés de l'accompagnement à la VAE

➤ PRINCIPES

- **Respect des personnes**
Instaurer une relation fondée sur l'écoute attentive et le respect des personnes, évitant tout jugement de valeur et tout abus d'influence.
- **Clarification de la demande**
Clarifier les motivations à l'origine de la démarche et s'assurer du libre arbitre du bénéficiaire.
- **Engagement réciproque**
Définir un cadre de travail limité dans le temps qui formalise les objectifs à atteindre.

CT conseil

Caroline CREPY THEVENET

16 rue Ampère 95 300 Pontoise Tel : 06 22 94 26 89 – 01 34 22 10 57

SIRET 47987408300021

Etablir les moyens destinés à obtenir le titre professionnel visé.
Contractualiser l'ensemble de la prestation.

- **Développement d'un processus d'accompagnement**

Amener le candidat à mieux comprendre ses propres modes de fonctionnement selon les contextes et à mieux appréhender les éléments de la réalité, afin qu'il puisse être bien préparé à l'entretien devant le jury.

➤ **DROITS ET DEVOIRS DU CONSULTANT**

- **Professionalisme**

Entretenir sa veille professionnelle par un perfectionnement continu et une auto-formation.
Mettre à jour ses méthodes, ses outils et sa connaissance de l'environnement socio-économique.

- **Positionnement**

Etre centré sur la sphère professionnelle, en se positionnant à l'articulation des champs sociaux, économiques et psychologiques.

- **Indépendance**

Se donner la possibilité de refuser des missions qui porteraient atteinte à l'indépendance professionnelle, que ce soit pour des raisons de compétence ou d'éthique.

Avoir conscience des limites de son champ d'intervention.

- **Confidentialité**

S'astreindre au secret professionnel et préserver la confidentialité du processus